Département du GERS

Communauté de Communes BASTIDES DE LOMAGNE

ZA Route d'Auch

32120 MAUVEZIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 22 MAI 2023

Mise en ligne le 26 Mai 2023

Exécutif : M. Jean Luc SILHERES

Rédacteur des actes : M. Jean Jacques SAGANSAN

(Auxiliaire :Mme Charlotte PARPAILLON)

Publication des actes : Mme Charlotte PARPAILLON

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	Vote
	N°	Thème		
D-22052023-1	7.10	Divers	Changement de nom pour le budget annexe ZAE Chemin Grand	Unanimité
D-22052023-2	7.1	Décision Budgétaire	Provision pour créances douteuses – Budget Principal	Unanimité
D-22052023-3	7.1	Décision Budgétaire	Provision pour créances douteuses – Budget Assainissement	Unanimité
D-22052023-4	7.4	Intervention Economique	Prix de vente des lots de la ZAE Bastides de Lomagne	Unanimité
D-22052023-5	7.4	Intervention Economique	Acquisition d'une parcelle à Thoux dans le cadre de La réhabilitation des STEP	Unanimité
D-22052023-6	5.7	Intercommunalité	Validation du rapport de la CIAPH	Unanimité
D-22052023-6a	5.7	Intercommunalité	Rapport CIAPH	

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-22052023-1

Séance du 22 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 22 Mai à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 44 Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Claire DULONG, Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE (représente Philippe BONNECAZE), Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Pascal NOBY, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU,

Absents excusés 14 : Philippe BONNECAZE, Claude CAPERAN, Annie DELAYE, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Régis LAGARDERE, Sylvie MASAROTTI, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Marie-José SEYCHAL, Didier WILLIAME

Procuration 5 : Claude CAPERAN donne procuration à Serge DIANA
Christophe LABORDE donne procuration à Bénédicte DISCORS
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Serge ROQUES donne procuration à Alain BAQUE
Dominique ROUX donne procuration à Claire DULONG

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Parpaillon)

Objet : Changement de nom pour le budget annexe ZAE Chemin Grand

Vu la délibération D-01022021-14 en date du 1er Février 2021 créant le budget annexe « ZAE Chemin Grand » ;

Considérant le souhait de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne de généraliser ce budget aux Zones d'Activités Economiques du territoire ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renommer le budget annexe « ZAE Bastides de Lomagne ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de renommer le budget « ZAE Chemin Grand » par « ZAE Bastides de Lomagne » et autorise Monsieur le Président à réaliser les démarches de changement de nom auprès du Service de Gestion Comptable.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-22052023-2

Séance du 22 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 22 Mai à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 44 Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Claire DULONG, Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE (représente Philippe BONNECAZE), Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Pascal NOBY, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU,

Absents excusés 14 : Philippe BONNECAZE, Claude CAPERAN, Annie DELAYE, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Régis LAGARDERE, Sylvie MASAROTTI, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Marie-José SEYCHAL, Didier WILLIAME

Procuration 5 : Claude CAPERAN donne procuration à Serge DIANA
Christophe LABORDE donne procuration à Bénédicte DISCORS
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Serge ROQUES donne procuration à Alain BAQUE
Dominique ROUX donne procuration à Claire DULONG

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Parpaillon)

Objet : Provision pour créances douteuses – Budget Principal

Monsieur le Président rappelle que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la règlementation, conformément à l'article R2321-23° du CGCT, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Les reprises de provision permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice.

Monsieur le Président fait part du montant qui constitue des recettes non recouvrées datant de plus de 2 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 100% de ces recettes non recouvrées de plus de 2 ans, proposé par le comptable public soit 7 315.52 € et dont une partie a été réalisée sur 2022, soit un solde de 2 440.84 € à provisionner à l'article 6817
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-22052023-3

Séance du 22 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 22 Mai à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 44 Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Claire DULONG, Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE (représente Philippe BONNECAZE), Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Pascal NOBY, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU,

Absents excusés 14 : Philippe BONNECAZE, Claude CAPERAN, Annie DELAYE, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Régis LAGARDERE, Sylvie MASAROTTI, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Marie-José SEYCHAL, Didier WILLIAME

Procuration 5 : Claude CAPERAN donne procuration à Serge DIANA
Christophe LABORDE donne procuration à Bénédicte DISCORS
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Serge ROQUES donne procuration à Alain BAQUE
Dominique ROUX donne procuration à Claire DULONG

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Parpaillon)

Objet : Provision pour créances douteuses – Budget Assainissement

Monsieur le Président rappelle que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la règlementation, conformément à l'article R2321-23° du CGCT, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Les reprises de provision permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice.

Monsieur le Président fait part du montant qui constitue des recettes non recouvrées datant de plus de 2 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 100% de ces recettes non recouvrées de plus de 2 ans, proposé par le comptable public soit 300 € et dont une partie a été réalisée sur 2022, soit un solde de 92.94 € à provisionner à l'article 6817
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-22052023-4

Séance du 22 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 22 Mai à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 44 Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Claire DULONG, Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE (représente Philippe BONNECAZE), Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Pascal NOBY, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU,

Absents excusés 14 : Philippe BONNECAZE, Claude CAPERAN, Annie DELAYE, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Régis LAGARDERE, Sylvie MASAROTTI, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Marie-José SEYCHAL, Didier WILLIAME

Procuration 5 : Claude CAPERAN donne procuration à Serge DIANA
Christophe LABORDE donne procuration à Bénédicte DISCORS
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Serge ROQUES donne procuration à Alain BAQUE
Dominique ROUX donne procuration à Claire DULONG

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Parpaillon)

Objet : Prix de vente des lots de la ZAE Bastides de Lomagne

Vu la délibération D-01022021-10 en date du 1er Février 2021 approuvant la création de la ZAE « Chemin Grand » et l'achat de terrain ;

Vu la délibération D-01022021-15 en date du 1er Février 2021 approuvant l'acquisition et l'aménagement de la ZAE « Chemin Grand » ;

Considérant que les travaux d'aménagement et de viabilisation sont en cours sur cette parcelle cadastrée AD50, lieu-dit Chemin Grand à Cologne d'une contenance de 24 483m² ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer le prix de vente à 16.00€ HT (17.83€ TTC) le mètre carré.

Ouï cet exposé, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-22052023-5

Séance du 22 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 22 Mai à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 44 Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Claire DULONG, Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE (représente Philippe BONNECAZE), Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Pascal NOBY, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU,

Absents excusés 14 : Philippe BONNECAZE, Claude CAPERAN, Annie DELAYE, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Régis LAGARDERE, Sylvie MASAROTTI, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Marie-José SEYCHAL, Didier WILLIAME

Procuration 5 : Claude CAPERAN donne procuration à Serge DIANA
Christophe LABORDE donne procuration à Bénédicte DISCORS
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Serge ROQUES donne procuration à Alain BAQUE
Dominique ROUX donne procuration à Claire DULONG

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Parpaillon)

Objet : Acquisition d'une parcelle à Thoux dans le cadre de la réhabilitation de la STEP

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la parcelle du Syndicat des Coteaux de Gascogne situé au lieu-dit « Aux Bives » ; d'une surface totale de 58 137m² cadastré B 685 à Thoux présente un intérêt pour la CCBL en vue d'agrandir le périmètre de la STEP pour le projet de réhabilitation de la station d'épuration de Thoux/Saint Cricq.

Considérant que la surface nécessaire pour ce projet est de 500m² ;

Considérant qu'un accord de principe a été donné par le propriétaire actuel ;

Monsieur le Président propose de faire une offre de prix à 1€ du mètre carré.

Ouï cet exposé, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer les actes qui seront rédigés sous la forme administrative et toutes les pièces relatives à cet achat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

DEPARTEMENT DU GERS

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DE LOMAGNE

Délibération n° D-22052023-6

Séance du 22 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 22 Mai à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 44 Mesdames, Messieurs Éric BALLESTER, Alain BAQUE, Olivier BAX, Gilles BEGUE, Thierry BEGUE, Vincent BEGUE, Alain BERTHET, Patrick BET, Josiane BIGOURDAN, Stéphanie BORDES, Bernadette DUMOUCH (représente Didier WILLIAME), Daniel CABASSY, Chantal CALAC, Christian CARDONA, Serge CETTOLO, Claire CHAUBET, Philippe DE GALARD, Linda DELDEBAT, Serge DIANA, Bénédicte DISCORS, Claire DULONG, Joël DURREY, Michel FOURREAU, Pascal GOUGET, Marie Rose LACOSTE (représente Philippe BONNECAZE), Guy LACOURT, Michèle LAFFITTE, Alexandre LAFFONT, Guy MANTOVANI, Eliane MARSIGLIO, Dominique MEHEUT, Monique MESSEGUE, Gervais MOLAS, Pascal NOBY, Florian PINOS, Christian PONTAC, Cyril ROMERO, Jean-Jacques SAGANSAN, Patrick SIMORRE, Jean Luc SILHERES, Michel TARRIBLE, André TOUGE, Richard TOURISSEAU, Catherine VILLADIEU,

Absents excusés 14 : Philippe BONNECAZE, Claude CAPERAN, Annie DELAYE, Marceau DORBES, Nicolas GOULARD, Christophe LABORDE, Régis LAGARDERE, Sylvie MASAROTTI, Patrick PASQUALI, Christiane PIETERS, Serge ROQUES, Dominique ROUX, Marie-José SEYCHAL, Didier WILLIAME

Procuration 5 : Claude CAPERAN donne procuration à Serge DIANA
Christophe LABORDE donne procuration à Bénédicte DISCORS
Sylvie MASAROTTI donne procuration à Josiane BIGOURDAN
Serge ROQUES donne procuration à Alain BAQUE
Dominique ROUX donne procuration à Claire DULONG

Secrétaire de séance : Jean Jacques SAGANSAN (Auxiliaire : Charlotte Parpaillon)

Objet : Validation du rapport de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées

M. le Président informe que la Commission Intercommunale d'Accessibilité s'est réunie le 8 Février 2023.
La commission a pour objectif de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté au Conseil Communautaire et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.
- Faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements aux personnes handicapées
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur son territoire de compétence qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Le Président fait part du rapport de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées.
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider le rapport de la commission intercommunale d'accessibilité tel annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président, Jean Luc SILHERES
La Secrétaire de séance, Jean Jacques SAGANSAN

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées

CIAPH 2023

ZA route d'Auch - 32120 Mauvezin
Tél : 05 62 06 84 67 - Email : contact@ccbl32.fr
Page Facebook : Communauté de Communes Bastides de Lomagne

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Tour de table de la commission:

- Jean-Luc SILHERES, président de la CCBL
- André BIELLE, GIPH
- Yves CORVAISIER, directeur Régie Rurale
- Fernande CARRERE, représentante de Génération Mouvement
- Brigitte GRANIER, CIAS service aide à domicile
- Carla DUS, service civique mission « chemins de randonnée »
- Christian VILLENEUVE, MNT
- Nicolas MUHARY, DDT
- Philippe DELLAVEDOVE, DDT
- Frédéric ROUINEAU, chef des services techniques CCBL
- Guy MANTOVANI, maire de Solomiac
- Marie-Laurence COMPAYRE, cheffe du service scolaire
- Elsa BURGUIERE, cheffe Petites Villes de Demain
- Dominique MEHEUT, élue à la mairie de Cologne
- Valérie PAILHES, assistante de prévention CCBL

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

La CIAPH, ses missions

La commission est composée d'élus municipaux, d'usagers, de personnes handicapées ou de personnes les représentant.

La commission est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics, de la voirie et des transports.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

La composition et les missions de la CIAPH

La CIAPH est composée de représentants des élus du territoire, de représentants d'associations d'usagers, de représentants des personnes handicapées.

La CIAPH se réunit une fois par an à la CCBL pour dresser un état des lieux de l'accessibilité.

Un rapport est ensuite validé en conseil communautaire (Représentant les 41 communes du territoire) puis envoyé en préfecture.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Les différentes formes de handicap

Maladies invalidantes

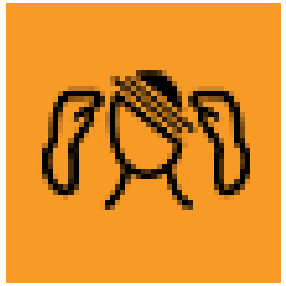

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Le handicap: de quoi parle-t-on?

Le handicap moteur: ensemble des troubles des membres supérieurs et/ou inférieurs. Difficultés pour se déplacer, pour conserver une position, pour prendre ou manipuler...

Le handicap sensoriel:

- Le handicap auditif: surdité légère, moyenne, sévère
- Le handicap visuel: malvoyant léger, moyen, profond, aveugle.
- Il est évoqué en commission le cas du daltonisme: anomalie de la vue qui empêche de percevoir les couleurs ou qui empêche de différencier certaines couleurs. La MDPH reconnait le handicap (RQTH, travailleur handicapé) au cas par cas, selon le type de métier (Décorateur, électricien...)

Le handicap mental: déficience mentale

Le handicap cognitif: Troubles de la mémoire, de l'attention, du langage, du calcul, des émotions, de l'interaction avec autrui...

Le handicap psychique: pathologies comme dépression, névroses...

Les maladies invalidantes: insuffisance respiratoire, cardiaque, rénale, immunitaire. Cancers, maladies rhumatoïdes...

Il est évoqué la notion de handicap social: difficultés pour bénéficier ou participer à la vie de la société du fait d'une situation de fragilité (Accidents de le vie, isolement, problèmes financiers...)

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Le handicap sur le territoire de la CCBL

Nombre de personnes en situation de handicap et de dépendance

	Nombre de personnes en situation de handicap	Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile
Bastides de Lomagne	1 073 soit 9.57%	178 soit 1.58%
Gers	19 701 soit 10.2%	4 007 soit 2.09%

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Le handicap sur le territoire de la CCBL

Taux de fragilité et de dépendance lié à l'âge

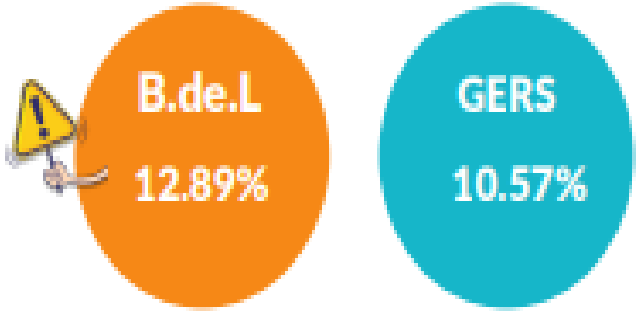

Source : Gers Solidaire - 2018

Le calcul de ce taux est le rapport entre le nombre de bénéficiaires APA et les personnes en EPHAD et USLD avec le nombre de personnes âgées de 60 ans et +

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Le handicap sur le territoire de la CCBL

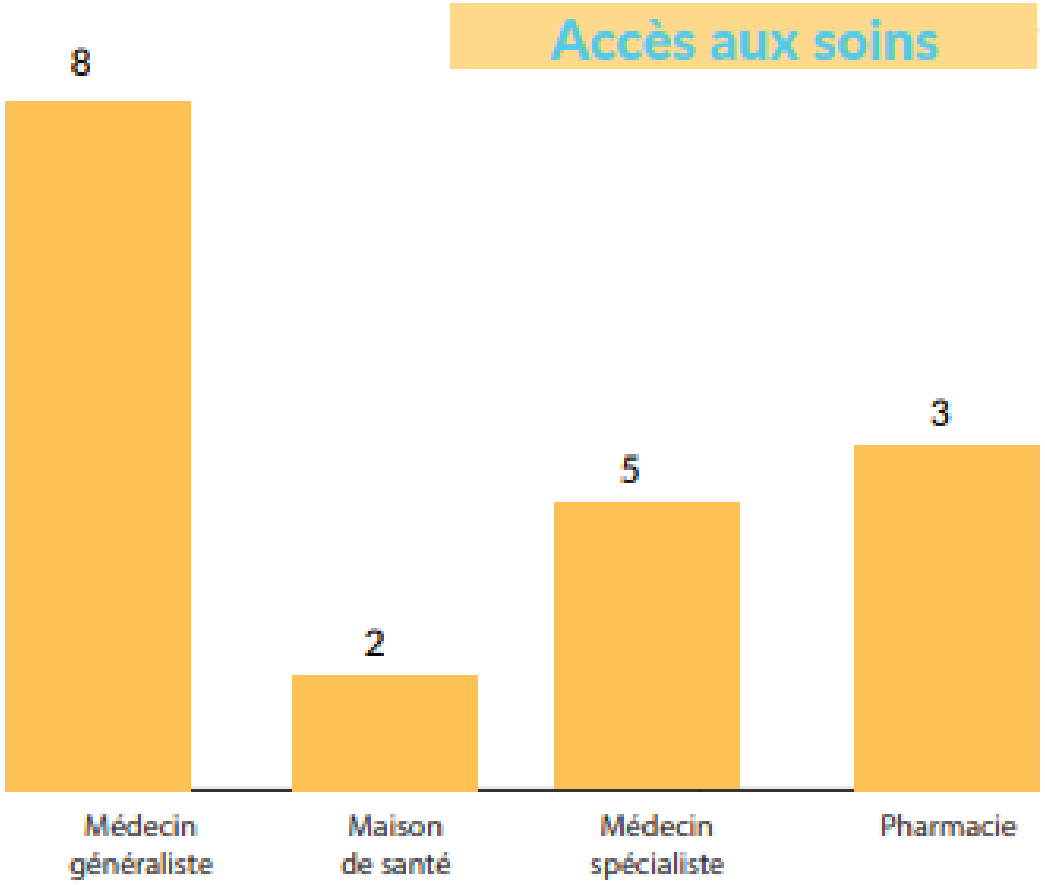

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

L'accès aux soins sur le territoire de la CCBL

Les 5 médecins spécialistes présentés dans le graphique précédant peuvent correspondre aux dentistes.

La carte ci-contre précise l'accès aux soins du territoire et l'accès aux soins limitrophe

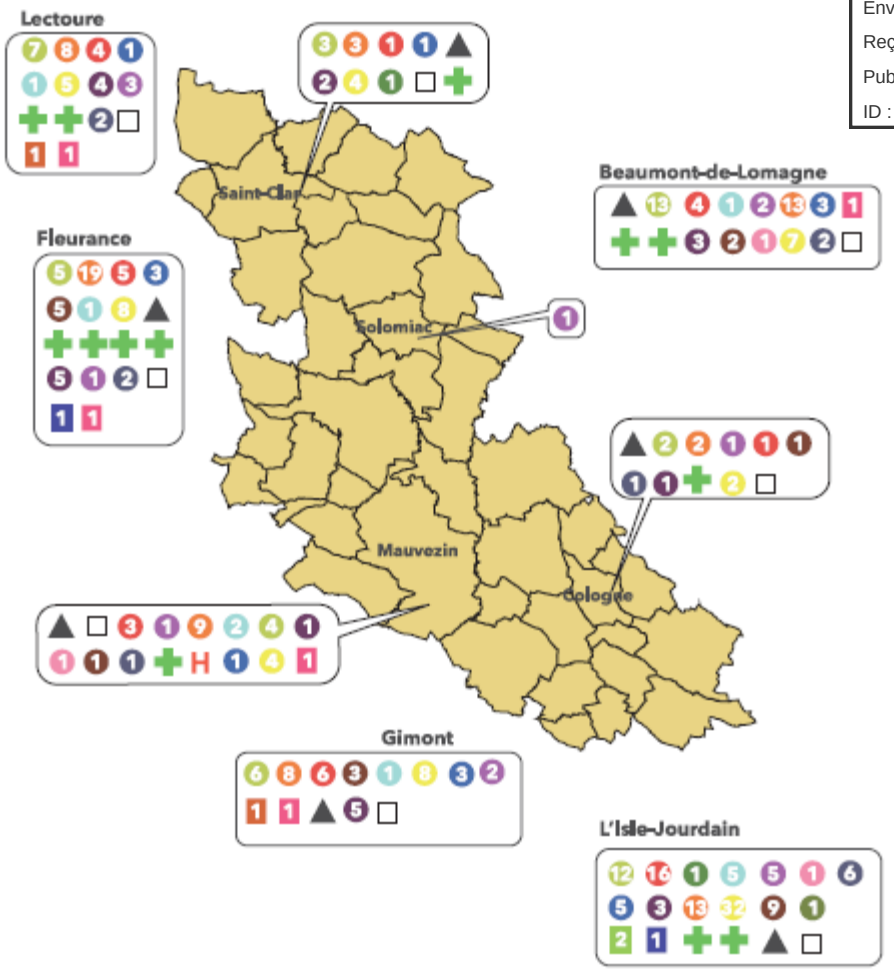

H	Hôpital de proximité		Psychologues		Kinésithérapeutes
▲	Maison de santé / cabinet médical		Psychomotriciennes		Diététicienne
□	EHPAD		Dermatologue		Pédicures - Podologues
✚	Pharmacie		Opticien		Ophtalmologiste
	Médecins généralistes		Orthophoniste		Gynécologue
	Infirmiers		Sages femmes		Radiologue
	Dentiste		Ostéopathe		Laboratoire d'analyse

Services seulement hors CCBL

arte réalisée dans le cadre du diagnostic du territoire par les chargés de coopération territoriale de la CCBL, 2022

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Office de Tourisme BASTIDES de LOMAGNE

Offices de Tourisme de France

Les chemins de randonnée

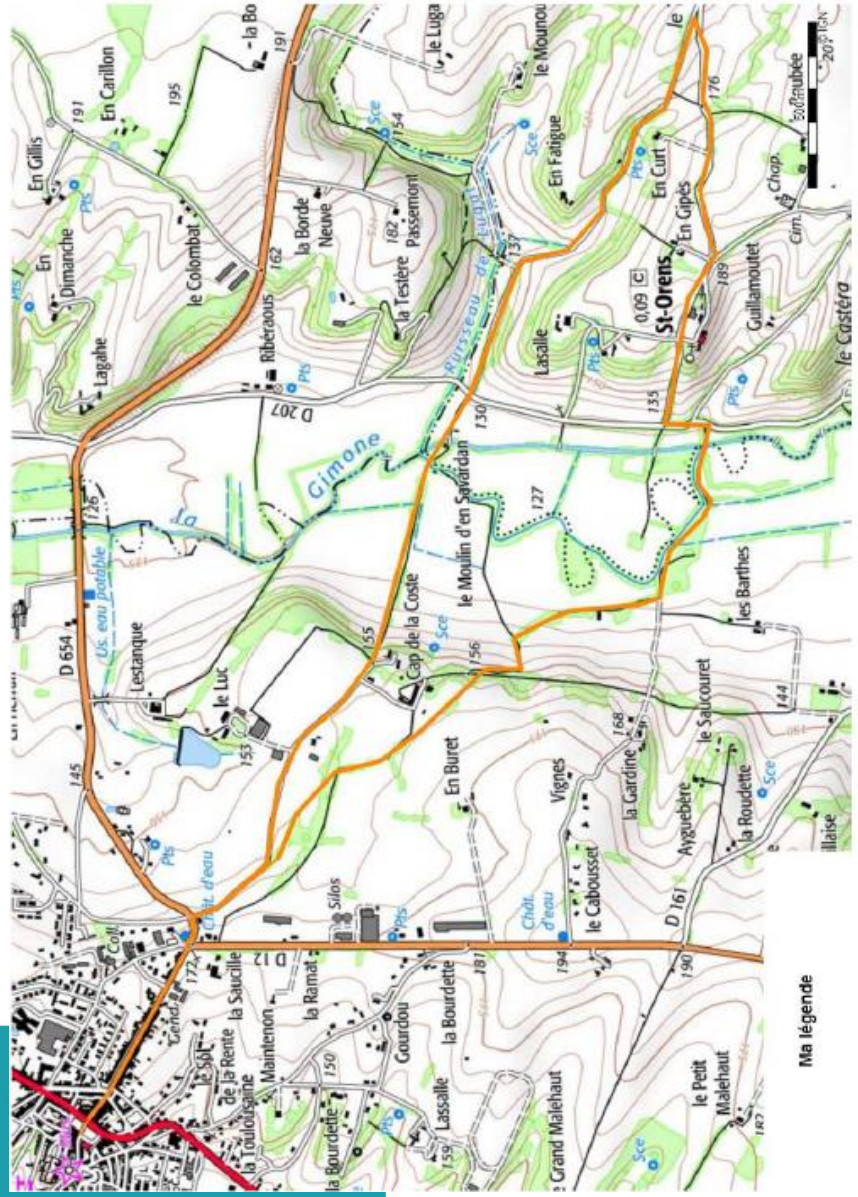

RANDONNÉE DU TUMULUS

MAUVEZIN

43.730636 0.878194

HALLE

La Gimone et ses 3 principaux affluents présente plus de 600 hectares de prairies naturelles inondables. Ces prairies occupaient l'ensemble du lit majeur au début du XXe siècle. Elles ont fortement régressé, voire disparu de certaines communes avec le développement de l'agriculture intensive et de la régression de l'activité d'élevage. Néanmoins, ces prairies jouent un rôle important dans l'épandage des crues et représentent un patrimoine qui mérite d'être valorisé.

Départ de la Halle, monter la rue de la république pour rejoindre le château d'eau, prendre direction Cologne et ensuite un chemin goudronné sur la droite qui se transforme en chemin de terre.
Il passe devant le moulin abandonné d'En Savardan, franchit la Gimone et atteint la D 207.
Traverser la D 207 et continuer vers l'est par un chemin goudronné dans une zone assez boisée. Au lieu-dit "Le Talabar", tourner à droite à 180°.
On atteint le village de Saint-Orens que l'on traverse et, après une belle descente, on retrouve la D 207. La suivre sur la gauche sur 100 m environ. Sur la droite un balisage indique un pont sur la Gimone que l'on franchit.
Suivre la rive gauche de la rivière en respectant les éventuelles cultures. Faire deux écarts de 100 m pour traverser deux fossés parallèles. Rejoindre la rive gauche dans un bois de frênes et à l'intersection du chemin de la Cardine et du chemin des Barthes, prendre ce dernier à droite.
Ce chemin monte doucement et après avoir recoupé et suivi le tracé de l'ancienne voie ferrée vous retrouvez le château d'eau, puis rejoindre la halle en empruntant de nouveau la rue de la république.

Balisage : PR 5

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

L'accessibilité des chemins de randonnées

Présentation de Carla DUS

PMR: certains sentiers sont constituées de parties en « chemins » et de parties en « routes » praticables pour les personnes à mobilité réduite

Handicap visuel: Les parties en « chemins » sont entretenues: pas de racine ni de branchage au sol pouvant constituer des obstacles et pas de branche à hauteur du visage.

Maladies invalidantes: les sentiers sont classés en fonction de leur longueur (En dessous de 10km/ entre 10 et 20 km/ Au-dessus de 20km) et leur durée est également indiquée, ce qui permet d'anticiper la fatigabilité des promeneurs. Le dénivelé des chemins est également communiqué.

Handicap visuel, cognitif: les informations sont communiquées via un balisage et des pictogrammes.

Handicap social: les chemins de randonnées et les fiches descriptives sont gratuits. Des départs sont situés dans des villages, accessibles sans permis de conduire.

Handicap psychique: la remise en mouvement en pleine nature contribue à l'accessibilité de certains handicaps psychiques.

La commission suggère:

- le label « Tourisme et handicap » pour ces chemins de randonnée
- L'aménagement du chemin de voie ferrée

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Office de Tourisme BASTIDES de LOMAGNE

Offices de Tourisme de France

Les chemins de randonnée

SURICATE

Préserver la qualité des espaces de nature

L'Application qui va changer vos sentier !

Cet outil permet de signaler un problème (entretien, balisage, incident, conflit d'usage) en vous géolocalisant grâce à un mini questionnaire disponible sur https://sentinelles.sportsdenature.fr/ ou en scannant le QR Code ci-dessous.

L'information remonte au département qui se charge de régler le problème dans les plus bref délais !

CCBL

SIGNALER UN PROBLÈME

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Les sentiers de randonnée

Carla DUS

Présentation de l'application SURICATE qui permet aux usagers des chemins de randonnée de déclarer les dysfonctionnements remarqués.
Ces données sont ensuite transmises à la CCBL pour les prendre en compte.

SURICATE permet donc d'être acteur de l'accessibilité des chemins de randonnée.

Audio guide de Monfort

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Focus sur le village de Monfort

Carla DUS

Un audio guide permet la visite du village. Actuellement téléchargeable à partir de documents papier disponibles au restaurant, à la poste et à l'épicerie. Il est prévu d'installer un QR code disponible sous la halle.

PMR et handicap cognitif: l'audio guide se déroule au rythme souhaité par l'utilisateur

Handicap auditif: Ecouter l'audio guide avec une oreillette permet de monter le son et d'éliminer les bruits extérieurs parasites.

Handicap visuel: l'audio guide commente la visite comme le principe de l'audio description pour les films

Handicap social: l'audio guide est gratuit

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Recensement des travaux en accessibilité sur l'espace public à la CCBL

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Espace public

Présentation de Elsa BURGUIERE

TRAVAUX COLOGNE	Etude importante en 2023 sur espaces publics, focus-foirail (Avec projet dessiné), mobilité
	Etude importante en 2023 sur la mobilité : stationnement, piétons, vélos…
	Installation petits containers poubelle plus accessibles
	Traçage de places de stationnement : places handicapées
	Sanitaires de la salle polyvalente
	Sanitaires du foot
	Travaux en cours de la médiathèque avec communication à l'étage avec la mairie
	Médiathèque : grande partie accessible au rez-de-chaussée
	Mairie : Salle des mariages à l'étage avec ascenseur

Pour l'étude importante en 2023, il est conseillé de consulter la DDT en amont.

Des WC handicapés ont été réalisés sous la halle. L'accessibilité de la halle sera faite dans un second temps.

Des liaisons piétonnes sont prévues vers la ZA, ARCOLAN et vers les lotissements.

Les trottoirs de la route qui va vers Sarrant sont de la bonne largeur mais difficiles à pratiquer par les PMR du fait de la présence de passages bateaux.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Espace public

Présentation de Elsa BURGUIERE

TRAVAUX SAINT-CLAR	Projet d'étude importante en 2023 sur : hypercentre, espace public, mobilité, accessibilité
	A partir de l'étude 2023 : des travaux seront programmés
	Inauguration salle de sport centre CANTOLOUP en décembre 2022
	Projet de création du pôle culturel avec salle de spectacle dans la vieille église
	Projet de réhabiliter l'étage au-dessus des commerces (Monsieur l'épicier et friperie) en logements sociaux

Pour le projet d'étude 2023, il est conseillé de rencontrer la DDT en amont.

Le revêtement du sol en galets implique une solution en accessibilité à la fois validée par la DDT et par le corps des Architectes des Bâtiments de France (ABF)

LAMOTHE: Projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes en 2023

MONBRUN: Installation d'un coussin berlinois en sortie du village (Direction L'Isle-Jourdain) pour la sécurité des piétons qui traversent la chaussée et notamment des piétons handicapés

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Espace public

Présentation de Elsa BURGUIERE

TRAVAUX MAUVEZIN	Agrandissement de l'épicerie solidaire
	Aménagement de la rue de la République
	Parking au monument aux morts de la rue de la République
	2023 : liaison piétonne entre le centre et le stade

Sur Mauvezin:

- La Place de stationnement handicapés du foyer rural devrait se situer prés de l'entrée qui est équipée d'une rampe. La place de stationnement actuelle, située derrière le foyer, peut servir pour les usagers de la piscine.
- Depuis le parking de la place de la mairie, il n'est pas possible de se rendre au laboratoire d'analyses médicales pour une personne handicapée
- Monuments aux morts rue de la République: pas de contraste visuel sur le nez des marches, pas de dispositif podotactile
- Sur le projet de liaison piétonne: il est conseillé de rencontrer la DDT en amont du projet
- Evocation du projet-test de giratoire rue de la République/Boulevard Carnot/D928
- La liaison piétonne école-super U est difficilement praticable: sol glissant, par endroit accidenté ou boueux, pente ou dévers qui ne permettent pas l'évacuation des eaux de pluie

Retours du manager de commerces de la CCBL, Fabien LENFANT:

Cologne: tous les commerces sont accessibles depuis l'extérieur car la mairie a rendu les trottoirs accessibles aux abords des boutiques

Mauvezin: l'accessibilité des trottoirs est réalisée sur le tour de la halle et la rue Gambetta. La commission précise les difficultés pour se rendre au laboratoire d'analyses médicales.

St-Clar: la problématique de l'accessibilité aux commerces est due en particulier au revêtement en galets des trottoirs

Retours de la chargée d'économie, Fanny STALENQ

Les travaux ont commencé en 2023 sur la ZA de Cologne: travaux de terrassement pour futures installations d'entreprises

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

ERP de la CCBL

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Les ERP de la CCBL

- 9 centres de loisirs
- 11 cantines
- 12 écoles
- 3 crèches
- 1 siège administratif
- 1 musée

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

5 Attestations déjà reçues en DDT

5 ERP à sortir de l'agenda

5 ERP à visiter avec Philippe DELLAVEDOVE

6 Attestations à fournir

ERP de la CCBL

5 Démarches particulières

3 Nouveaux ERP

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Etat des travaux d'accessibilité dans les ERP de la CCBL

Attestations à fournir car bâtiments mis en accessibilité

École élémentaire Mauvezin/ École de Solomiac/ école d'Encausse/ crèche de St-Cricq / groupe scolaire de St-Clar/ groupe scolaire de Tournecoupe

Attestations déjà reçues en DDT

Crèche de Mauvezin/ groupe scolaire de Monfort/ siège administratif de la CCBL/ musée de St-Clar/ crèche de Solomiac

ERP à sortir de l'ADAP de la CCBL

Salle bleue de l'ALAE de Mauvezin (Ne reçoit plus de public) / école de St-Créac (école fermée, ERP rendu à la mairie de St-Créac) / Bâtiment des services techniques à Mauvezin (Ne reçoit pas de public) / Bâtiment administratif de Cologne (Rendu à la mairie de Cologne) / Bâtiment administratif de St-Clar (Rendu à la mairie de St-Clar)

ERP à visiter avec la DDT pour conseils de mise en accessibilité

Écoles de Sarrant, Cologne, St-Georges, Touget et ferme de Es Calavès (Centre de loisirs l'été)

Transports

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

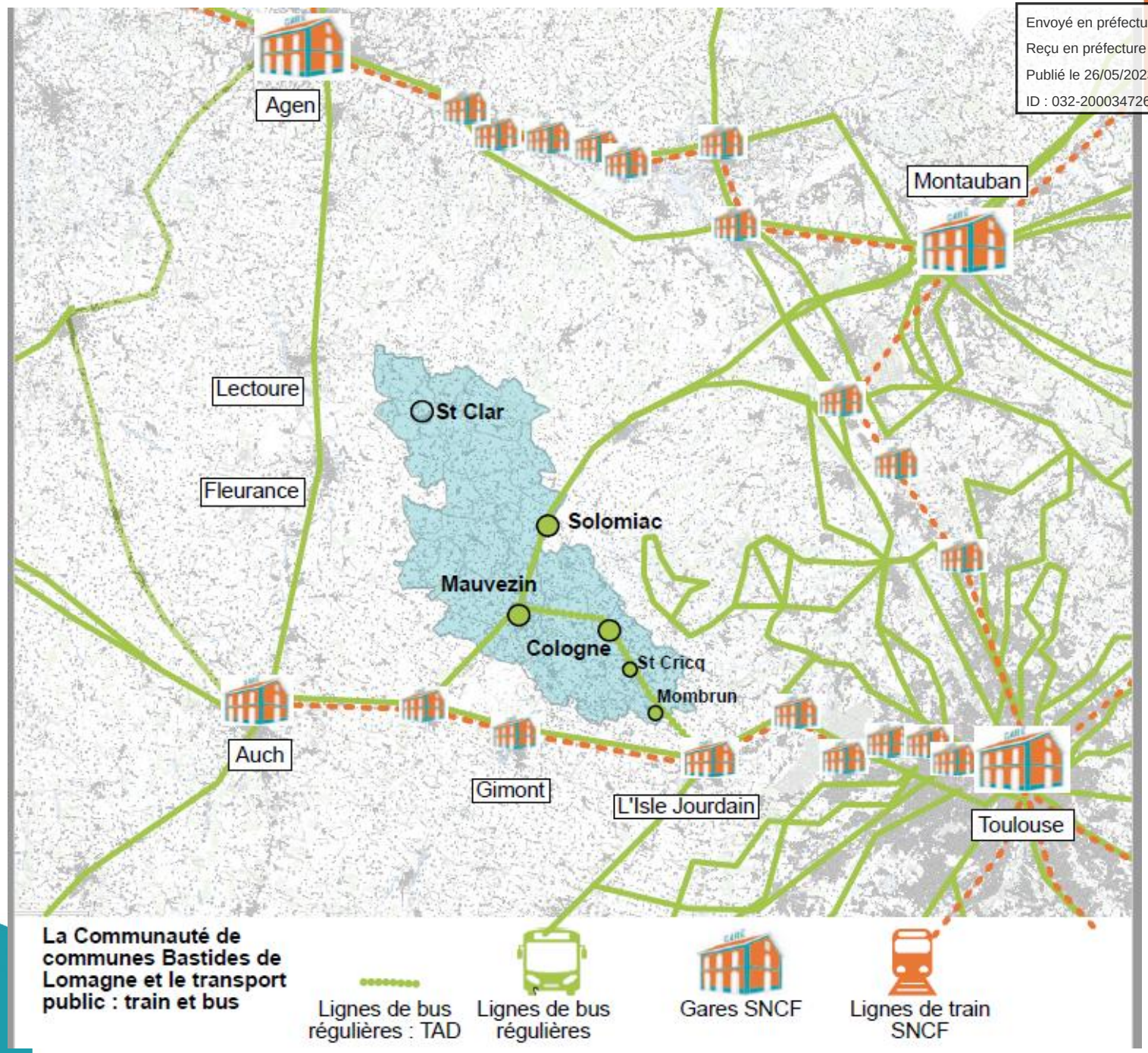

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Transport à la demande à la CCBL

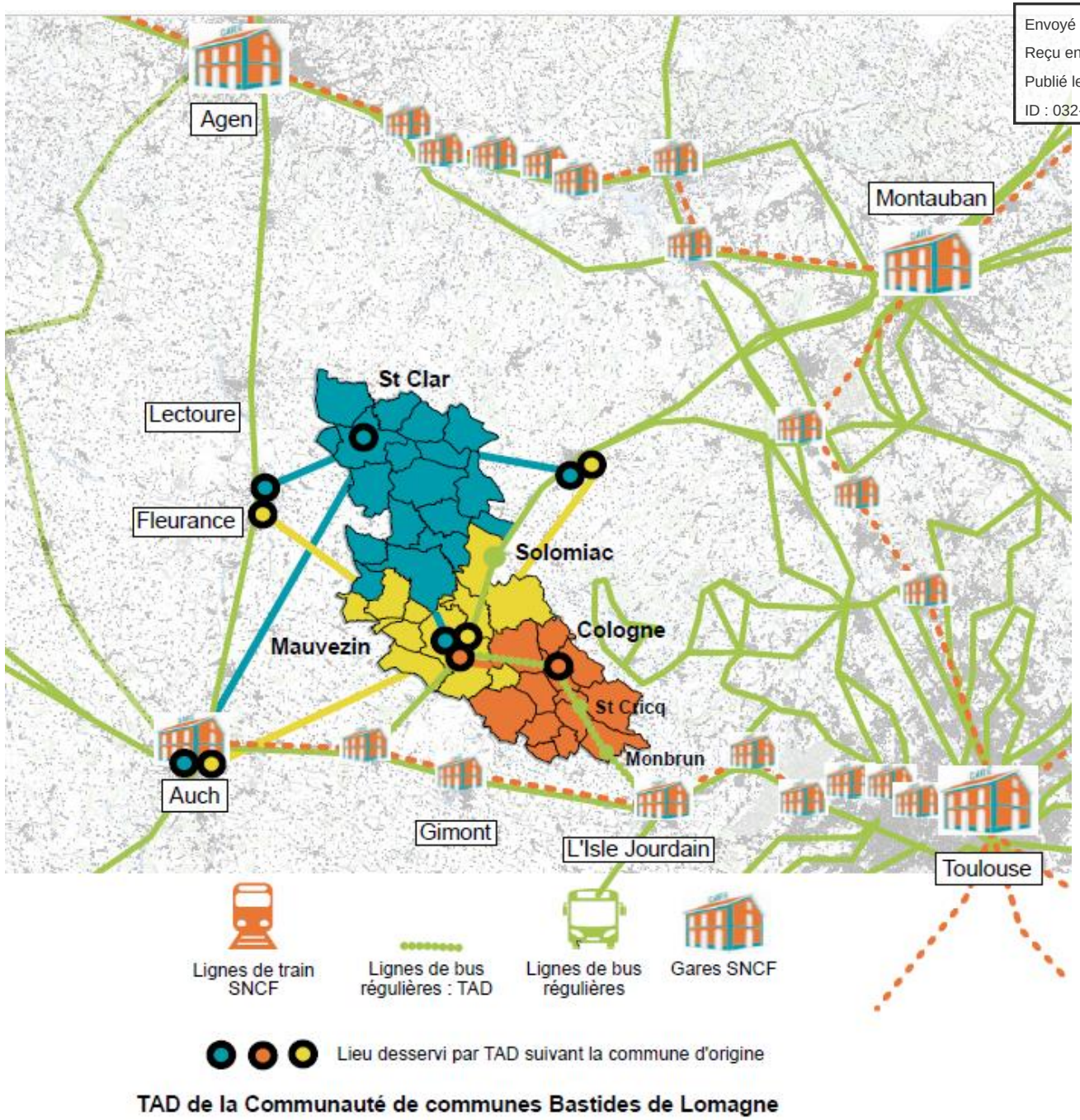

TAD de la Communauté de communes Bastides de Lomagne

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Services de transport sur le territoire

Deux lignes de bus du réseau régional traversent le territoire:

- La ligne Auch / Montauban 933 LIO avec 2 arrêts: Mauvezin et Solomiac
- La ligne Mauvezin / L'Isle-Jourdain qui fonctionne sur réservation avec St-Cricq et Monbrun

La commission demande de vérifier l'accessibilité des transports et l'accessibilité des arrêtes de bus.

Transport à la demande (TAD)

Ce service est peu utilisé. Une réflexion s'engage en 2023, en concertation avec les habitants, avec prise en compte de l'accessibilité. Le projet consiste à éventuellement réorganiser les parcours, horaires, arrêts. Ce travail se prolongera avec l'accompagnement des habitants pour les amener à utiliser le service du TAD.

Le projet est porté par les chargés de coopération territoriale et la cheffe de Petites Villes de Demain de la CCBL.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Cadre bâti-Logements

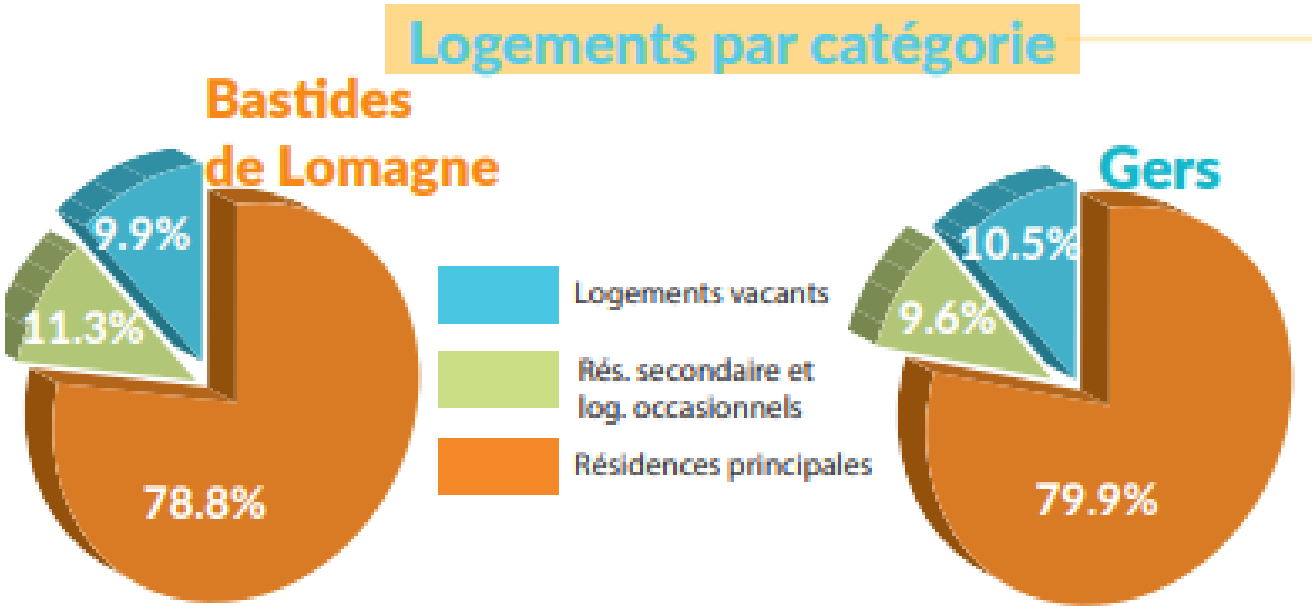

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Cadre bâti-Logements

Logements privés classés potentiellement indignes

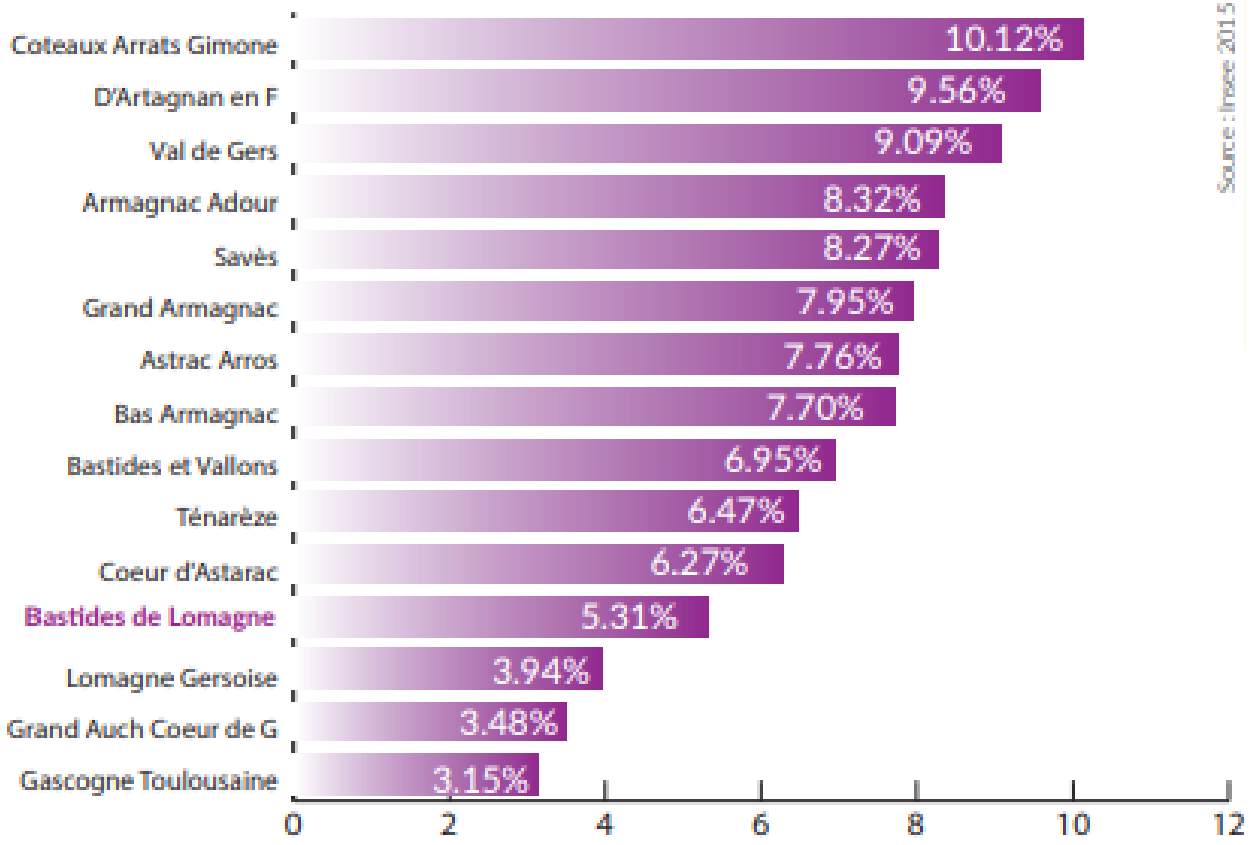

Des logements considérés comme "potentiellement indignes" sont des logements de catégories cadastrales 6, 7 et 8 dont la référence date de 1970.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Cadre bâti-Logements

Taux de logements locatifs HLM

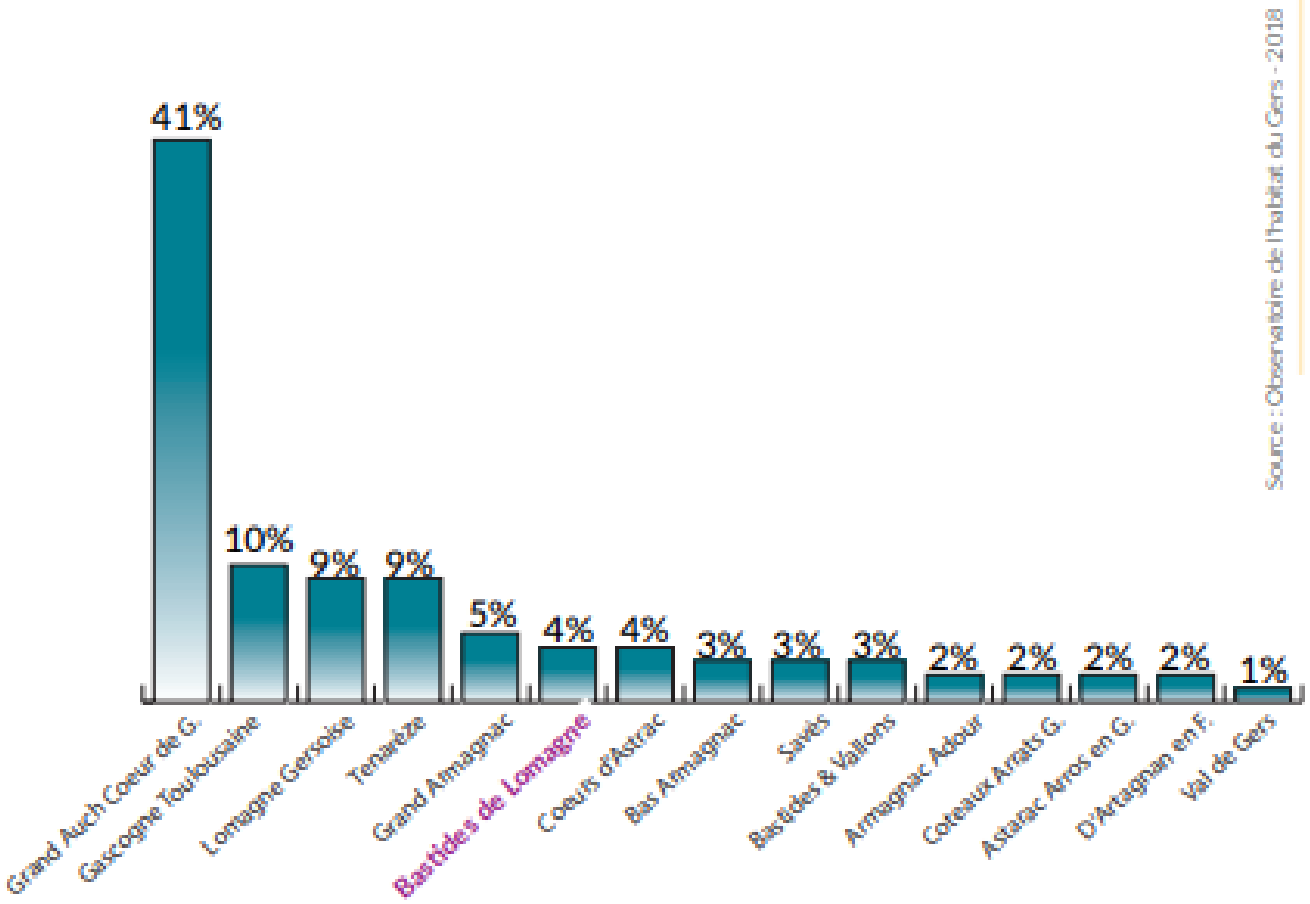

Source : Observatoire de l'habitat du Gers - 2018

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Logements sociaux

CC/ Communes	Nombre de logements sociaux	Nombre de logements sociaux vacants	Nombre de logements de 3 et 4 pièces	Loyer moyen	PLAI	PLUS avant 1977	PLUS après 1977	PLS	Logements en classe énergétique E, F ou G
CC Bastides de Lomagne	248	9	194	5,13€/m²	27	36	180	5	22
Saint Clar	28	4	22	5,65€/m²	3	0	29	0	0
Monfort	6	0	6	-	1	0	5	0	0
Sainte Gemme	2	0	1	-	0	0	2	0	0
Mauvezin	157	5	122	5,11€/m²	13	29	112	3	5
Sarrant	5	0	3	-	0	0	5	0	0
Cologne	44	0	40	4,81€/m²	10	7	27	2	17

Source : RPLS, 2021

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Bilan OPAH 2022

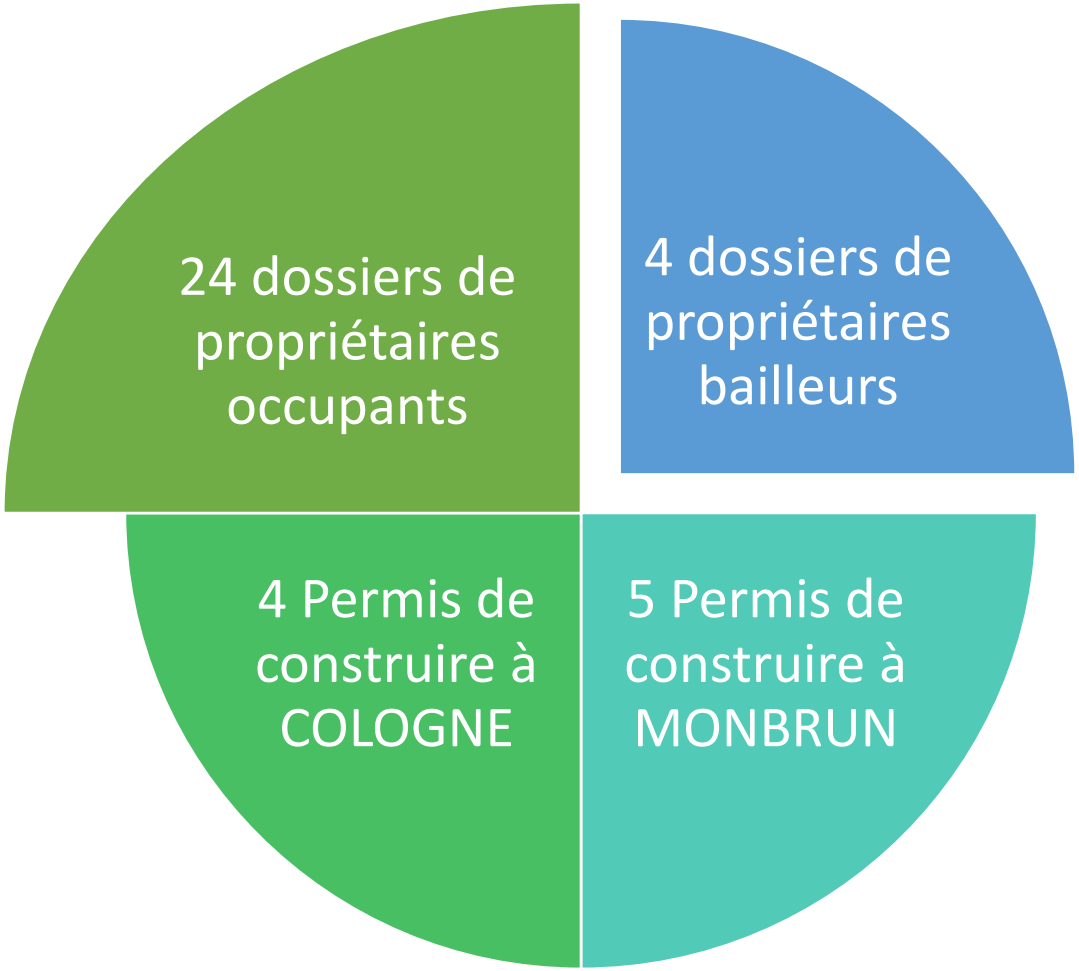

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Bilan OPAH 2022

	PO Energie	PO Auto	PO Très dégradé/Insalubrité	PB (en nombre de logements)
Objectifs annuels	31	13	3	8
Dossiers agréés	24	10	0	4
Dossiers déposés	3	2	0	0
Dossiers en cours	15	2	3	4
% objectif par rapport aux dossiers agréés	77%	77%	0%	37%

6 dossiers soldés en 2020 (soit 25% des dossiers agréés)
27 dossiers soldés en 2021 (dont 12 dossiers agréés en 2020 et 15 dossiers agréés en 2021)
40 dossiers soldés en 2022 (dont 4 dossiers agréés en 2020, 23 dossiers agréés en 2021 et 13 dossiers agréés en 2022)

*Auto=Autonomie

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Cadre bâti et logements

Bilan des dossiers d'instruction des permis de construire

Dossiers concernant des constructions de maisons destinées à la vente, avec attestation d'accessibilité:

- 5 maisons à Monbrun
- 4 maisons à Cologne

La commission demande le recensement du nombre de logements sociaux accessibles sur le territoire.

Des demandes ont été envoyées par mail aux bailleurs sociaux.

Le tableau de l'état d'avancement de la mise en accessibilité des ERP et IOP des 41 communes du territoire sera mis en annexe du rapport:

https://www.gers.gouv.fr/contenu/telechargement/35074/232500/file/Tableau%206%20-%20ERP-IOP%20du%20Gers.ods

.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

CIAPH
Communauté de Communes Bastides de Lomagne
mercredi 8 février 2023

Questions diverses: **merci**

CCBL
territoire SOlidaire

ZA route d'Auch - 32120 Mauvezin
Tél : 05 62 06 84 67 - Email : contact@ccbl32.fr
Page Facebook : Communauté de Communes Bastides de Lomagne

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 032-200034726-20230522-D22052023_6-DE

Questions diverse

- Equipement des services publics avec une boucle magnétique pour l'accueil des personnes mal entendantes: un dispositif d'aide financière de la Région Occitanie peut être sollicité
- Souhait de mise en place de panneaux d'affichages dans les villages
- Eglise de Mauvezin: risque de chute de plain-pied en raison d'une marche peu visible à l'entrée à l'intérieur. Possibilité de contraster le nez de marche avec un dispositif thermocollant
- Collecte des déchets: mise en accessibilité des colonnes aériennes souhaitée. 850 kg/habitant d'économie de collecte depuis la mise en place des nouveaux systèmes de collecte